

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JUIN 2023
--	--

Référéncé	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le huit du mois de juin deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Anne WAUQUIER, Maire – Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjointes – Hervé CAPELLE, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Hervé GUYON, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Conseillers Municipaux.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : Sophie BERQUÉ qui donne pouvoir à Guillaume LABARRE ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à David MERLIN ; Fleury LOYEZ qui donne pouvoir à Gautier MARSON ; Hugues MALFAIT ; Virginie RENARD qui donne pouvoir à Hélène SOULARD ; Francisco SERRA qui donne pouvoir à Pierre DORCHIES.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : David MERLIN.</p> <p>DÉLIBÉRATION N°033-2023 – FINANCES, BUDGET ET FISCALITÉ – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023.</p>
DEL.033-2023	
Objet de la délibération	
Attributions des subventions aux Associations au titre de l'année 2023	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 23 Présents : 16 Qui ont pris part au vote : 22	
Date de la convocation	
8 juin 2023	
Date de publication	
17 juin 2023	
Vote	
A l'unanimité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Il vous est demandé de voter les subventions présentées ci-dessous Association par Association.

Pour rappel, les crédits nécessaires au versement des subventions ont été approuvés lors du vote du Budget Primitif 2023 par délibération n°DEL.022-2023 du 11 avril 2023.

Aussi, pour l'année 2023, il vous est donc proposé d'attribuer, aux Associations, les subventions suivantes, pour un montant total de 14 600 euros. Ces propositions ont reçu un avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité, Ressources Humaines » du 5 juin dernier.

Entente Sportive Genech Football	6 500 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 6 500 € à l'Entente Sportive Genech Football.	
Club de l'Amitié de Genech	500 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 500 € au Club de l'Amitié de Genech.	

Association des Anciens Combattants de Genech – Soldats de France	400 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 400 € à l'Association des Anciens Combattants de Genech – Soldats de France.	
Association Genech Sports et Loisirs (A.G.S.L.)	4000 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 21 voix pour (Francisco SERRA ne prend pas part au vote, pouvoir non comptabilisé) – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 4 000 € à l'Association Genech Sports et Loisirs (A.G.S.L.).	
Amicale Laïque de Genech	300 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 300 € à l'Amicale Laïque de Genech.	
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Genech	650 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 650 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Genech.	
Association Les Motards de la Pévèle	200 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 200 € à l'Association des Motards de la Pévèle.	
Association Sports et Loisirs de la Ferme au Bois de Genech	700 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 700 € à l'Association Sports et Loisirs de la Ferme au Bois de Genech.	
Société Historique du Pays de Pévèle	300 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 300 € à la Société Historique du Pays de Pévèle.	
Association Père-Mère	100 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 100 € à l'Association Père-Mère.	
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Templeuve	150 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 150 € à l'Amicale des donateurs de sang bénévoles de Templeuve.	
Association CatNat Wannehain	300 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 22 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 300 € à l'Association CatNat Wannehain.	
Association Les Amis du Cheval	500 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : 21 voix pour (Gautier MARSON ne prend pas part au vote) – 0 voix contre – 0 abstention, décide d'octroyer 500 € à l'Association Les Amis du Cheval.	

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.